

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par voie de conférence téléphonique en date du 24 octobre 2011 à 17 :03 heures, à laquelle sont présents :

Me Gaétan Turbide, MM. Gaétan Vandal, Marcel Alexander et Jean Roy étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Est absent :

- **M. Michel Demers**

Assistent également à la réunion :

- **Me Pierre L. Lambert, représentant et conseiller juridique de la Corporation**
- **Mme Christine Lévesque, adjointe au représentant**

CA-2011-10-24/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que présenté.

(Réf : 1.2)

CA-2011-10-24/002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 AOÛT 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 août 2011 tel que rédigé.

(Réf : 1.3)

CA-2011-10-24/003

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU 23 AOÛT 2011**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 août 2011 tel que rédigé.

(Réf : 1.4)

CA-2011-10-24/004

**RECONDUCTION DU CONTRAT À
DUNTON RAINVILLE – SERVICES
PROFESSIONNELS**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter de procéder à une première reconduction, sur une possibilité de quatre (4) reconductions, du contrat octroyé à Dunton Rainville, pour les services d'accompagnement juridique pour le projet de construction du complexe multifonctionnel culturel et

sportif, et ce, suivant le contrat original octroyé en mai 2011 par la résolution 2011-05-03/002, aux mêmes termes et conditions.

(Réf : 2.1)

CA-2011-10-24/005

**ADDENDA #2 À L'APPEL DE PROPOSITIONS
D'INTÉRÊT**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le projet d'Addenda #2 à l'Appel de propositions d'intérêt du Projet Contrat 02-2011, tel que présenté au conseil d'administration pour approbation et suivant la modification apportée à son article 4.2, soit que le surligné et la dernière phrase soient retirés;
2. D'autoriser le Représentant à publier l'Addenda #2, ainsi qu'à y apporter toutes les modifications et de poser tous les gestes qu'il jugera nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

(Réf : 2.2)

CA-2011-10-24/006

**DÉSIGNATION – RENCONTRES
INDIVIDUELLES No 2**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Au moins deux (2) membres de la direction générale de Ville de Laval dont l'un (1) devra obligatoirement être membre du conseil d'administration de la Corporation; et

Une (1) personne invitée représentant Infrastructure Québec.

(Réf : 2.3)

CA-2011-10-24/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 17 :40 heures.

(Réf : 4.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 24 OCTOBRE 2011

Secrétaire-
trésorier